

COMPTE-RENDU SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 5 février 2016

Sont présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Hervé LECLAIR, Eric MICHEL, Rémy CHATAL, Isabelle LEROY-MAHOU

Sont absents : Ingrid DI BERNARDO (pouvoir à J. ROUDIL) Christian ROUSSEL (pouvoir à R.DUBOIS) François MAUREL (pouvoir à B. LEVY) Frédéric MARTY (pouvoir à R. CHATAL)

Secrétaire de séance : Bernard LEVY

ORDRE DU JOUR : 3 délibérations, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 27/11/2015 a été approuvé à l'unanimité.

1-délibération sur l'approbation du projet de Schéma de Mutualisation du Piémont cévenol

Mr le maire informe que dans l'esprit de constituer un investissement d'avenir capable d'aider à maintenir et à développer un service de proximité de qualité à l'usager, il est demandé de valider tous les services que les collectivités de la communauté de communes pourraient mutualiser. (entretien équipements sportifs, centre de loisirs, urbanisme, achats de fournitures administratives...) Le projet de schéma de mutualisation a été présenté en conseil communautaire le 23 décembre 2015 et il se décompose en trois parties : la 1ère évoque le contexte juridique et législatif avec les incidences pour notre collectivité de la loi NOTRÉ, les outils juridiques à disposition des communes, communautés de communes et syndicats.

La 2nde partie est consacrée à un diagnostic de l'existant et aux actions de mutualisation déjà mises en place et la 3ème partie présente les perspectives de développement de la mutualisation et les modalités pratiques de mise en œuvre.

Vote : adopté à l'unanimité.

2-délibération relative à l'indemnité de conseil et de budget allouée au Comptable en 2015

Mr Levy, adjoint aux Finances, informe que le conseil municipal doit se prononcer sur l'attribution du taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par un arrêté interministériel de 1983. Le Comptable est sollicité pour des conseils de gestion et de budget, tout au long de l'année. En 2015, l'indemnité est de 335,88 euros.

Vote : adopté à l'unanimité.

3-délibération sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Mr Levy informe que dans l'attente du versement des subventions concernant les travaux de rénovation des voiries suite aux intempéries de l'automne 2014, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 75000 €, pour une durée de un an, à un taux variable. La ligne sera remboursée sur l'exercice 2016.

Vote : adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le maire informe :

-coupure d'électricité sur toute la commune le mercredi 17 février 2016 à partir de 9h

-travaux dans le village et chemins : sur le centre village : parvis église, chemin du château d'eau ; ensuite, la draille, le chemin de la Vierge, le chemin de la Loupiotte à Bancel

-courrier de la conseillère départementale sur la possibilité d'obtenir une aide pour la réalisation du plateau sportif : la mairie est en attente de savoir si la dotation de solidarité pourra être accordée

-courrier de Mr Cazalis, manadier, demandant un droit de passage sur un terrain communal pour pouvoir basculer ses troupeaux d'un terrain à l'autre. (terres qu'ils louent à Mr Griotto). Le conseil municipal demande à Mr Cazalis de prendre un nouveau rendez-vous pour donner des éclaircissements.

-demande de passage d'une association de Buzignargues, pour une randonnée VTT à l'automne 2016, : la réponse est négative, car l'expérience passée a démontré trop d'incivisme.

-demande de Mr Codomié d'utiliser les panneaux d'information directionnels de la mairie pour indiquer son domaine vinicole, à ses propres frais. Proposition adoptée, suivant les conditions techniques.

-Mr Hervé Leclair, délégué du SIRP, informe qu'une convention de partenariat supplémentaire a été établie avec l'association les Francas, qui gère les TAP pour le SIRP, à savoir la gestion et l'encadrement des personnels de cantine et de garderie.

Un doute plane encore sur l'application de la nouvelle loi des collectivités qui ne donnerait plus la possibilité d'indemniser les responsables des syndicats.

-Mme Isabelle Leroy-Mahou, conseillère déléguée à la culture, informe qu'une réunion a lieu le 12 février 2016 en mairie, sur la mise en place d'une journée sur les savoirs-faire des artisans du village.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Mr le maire lève la séance à 21 h.